

Révision du SCoT de Cap Atlantique

Avis du Conseil de Développement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD a fait l'objet de nombreux échanges au sein du groupe de travail dédié au SCoT, au sein du bureau du Conseil de Développement, ainsi qu'une concertation étendue à l'ensemble des membres du Conseil. Il en ressort les orientations principales suivantes :

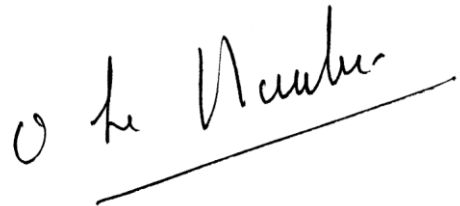
Sur la forme :

- Le Conseil de Développement demande un effort de rédaction pour améliorer le caractère intelligible (syntaxe et orthographe) et accessible du document par le plus grand nombre. A ce titre, il propose d'en bannir le vocabulaire abscons et autres formulations à dominante pseudo technocratiques et non pédagogiques.

Sur le fond :

- Le Conseil de Développement rend un avis favorable sur le positionnement, les objectifs 1 et 2 décrits dans le PADD. En revanche, il considère trop confus l'objectif 3 et ne peut en conséquence rendre un avis circonstancié sur ce dernier objectif.
- Le Conseil de Développement ne voit cependant pas apparaître, contrairement à la délibération du 19 février 2015, les nouveautés apportées par la révision du Scot en comparaison du Scot adopté en 2011.
- Le Conseil de développement attire enfin l'attention sur la nécessité qu'une vigilance particulière soit apportée à la traduction concrète du PADD du SCoT dans le futur Document d'Orientations et d'Objectifs et ce dans les domaines suivants :
 - La dimension métropolitaine,
 - La mobilité, le stationnement,
 - La préservation des commerces de proximité dans les centres villes,
 - Le développement d'une politique culturelle (Petit Séminaire) à l'échelle du Territoire,
 - L'usage de l'éolien (au regard de l'avis du CDD déjà rendu en 2015),

- La diversification dans la construction de logements (hors logement social) et notamment par le développement accru de logements aidés pour le plus grand nombre (type PSLA)",
 - La qualité de l'eau, tous usages confondus,
 - Le développement économique au travers des économies primaires et de l'innovation,
 - La formation.
- Le Conseil de Développement attend de la révision SCoT de Cap Atlantique, une plus large capacité à rendre opérationnelles, applicables et mesurables les politiques publiques indispensables au développement et l'attractivité de notre territoire qui se veut être « Une alliance exceptionnelle terre-mer dans un espace métropolitain ».



Fait à La Baule, le 23 Février 2017,

Olivier LE BAUBE

Président du Conseil de Développement de Cap Atlantique

*Copies : Jean-Claude BAUDRAIS, Roger PARENT, Philippe ALLAIN,
Anne-Marie MENAGE, Christophe VIGUIER, Didier CRUSSON, Cabinet EAU.*